III. — *Un Soldat de Frontenac, devenu Récollet,*

Par M. L'ABBÉ GOSSELIN, docteur-ès-lettres.

Poor and trivial

(Lu le 19 mai 1896.)

Le bibliothécaire de l'université Laval, Mgr Hamel, recevait, il y a quelques mois, d'un de ses correspondants de France [1] une note tirée des papiers de M. Grandet, troisième supérieur du séminaire d'Angers, au sujet d'un jeune homme, qui, après avoir étudié dans ce séminaire, vint au Canada vers la fin du dix-septième siècle. Cette note expliquait dans quelles circonstances il avait quitté la France ; et l'on voulait savoir ce qu'il était devenu au Canada.

Il y a du piquant dans les aventures du jeune Angevin ; et comme le nom de Frontenac et celui du séminaire de Québec s'y trouvent mêlés incidemment, nous avons cru qu'il ne serait pas indigne de la Société royale d'en honorer le souvenir.

Voici les faits :

Joseph Deniau avait terminé ses études classiques, et faisait son grand séminaire. C'était à l'époque où le séminaire d'Angers, fondé en 1659, et demeuré longtemps en souffrance par suite des dispositions peu bienveillantes et des tendances jansénistes de l'évêque diocésain, Henri Arnauld, frère du fameux Arnauld, était entré, sous la direction de M. Grandet, de Saint-Sulpice, dans une ère de paix et de prospérité. Mgr Arnauld était mort le 8 juin 1692, après quarante-trois ans d'épiscopat,[2] et avait été remplacé par Michel le Peletier, frère du pieux Claude le Peletier de Sousi, qui a été proposé comme modèle à la jeunesse chrétienne.[3] M. Tronson signa à Paris, le 19 avril 1695, l'acte d'union du séminaire d'Angers avec Saint-Sulpice.[4]

Faire son grand séminaire n'était pas du tout, à l'époque dont nous parlons, ce que c'est aujourd'hui. On ne demandait encore de ceux qui aspiraient au sacerdoce que trois mois de préparation dans une institution ecclésiastique pour chacun des ordres sacrés. C'était donc en tout neuf mois de grand séminaire que l'on exigeait. En dehors de ces neuf mois, il était loisible aux jeunes clercs qui faisaient à Angers leurs études philosophiques et théologiques, de se loger soit dans des familles, soit dans de simples auberges, soit dans quelque maison ecclésiastique ou religieuse ;

---

[1] M. l'abbé François Uzureau, professeur à l'école Saint-Aubin d'Angers.

[2] Il avait pris possession du siège épiscopal d'Angers le 15 novembre 1650. Son successeur prit possession le 10 janvier 1693.

[3] *Modèle des jeunes Gens*, par l'abbé Proyart.

[4] *Revue des Sciences ecclésiastiques*, n° 429, *Les Origines du Séminaire d'Angers*, par Gilbert Cussac.

" mais ces maisons ecclésiastiques ou religieuses elles-mêmes les contraignaient si peu, qu'ils y jouissaient à peu près des libertés que l'on accordait aux étudiants laïques en droit ou en médecine.[1] "

Joseph Deniau s'était placé dans une excellente famille de la ville d'Angers, celle du receveur des décimes ; et, tout en étudiant sa théologie, il exerçait auprès des enfants les fonctions de précepteur. Sa conduite était irréprochable ; il jouissait de la confiance et de l'estime de ses maîtres, de ses directeurs et de tous ses amis.

M. Grandet s'intéressait spécialement à notre séminariste, parce que celui-ci était parent de l'un de ses amis, l'abbé Deniau, neveu du grand doyen de la cathédrale d'Angers, auquel il attribuait, après Dieu, la grâce de son entrée à Saint-Sulpice.[2] Il avait pris note, dans ses cahiers, de l'incident qui avait brusquement interrompu la carrière ecclésiastique du jeune homme.

Un jour, pendant que Deniau manie imprudemment, sous prétexte de récréation, une arme à feu qu'il ne croit pas chargée, le coup part, et blesse mortellement une des bonnes de la maison.

A la vue de l'acte malheureux qu'il vient de commettre, et des ennuis que cette affaire peut lui causer, malgré toute son innocence, il se sauve furtivement, prend la fuite, et se rend à Paris. Puis une fois dans la grande capitale, où il se figure qu'il y a une espèce de droit d'asile comme dans les églises du moyen-âge, il va s'engager dans les troupes du roi.

Peu de temps après, un détachement de soldats part pour la Nouvelle-France. Le jeune conscrit sollicite la faveur d'en faire partie ; et au bout de quelques mois le voilà à Québec dans la petite armée de Frontenac.

Frontenac savait le nom et l'histoire de chacune de ses recrues. Il s'y connaissait en hommes, et ne mettait pas de temps à démêler les qualités et les défauts de ses subordonnés. Il ne manqua pas d'apprécier le mérite sérieux, la bonne éducation et la conduite irréprochable de Deniau.

Un jour,—c'était vers la fin de sa seconde administration, probablement dans l'automne de 1697—il voit arriver au château Saint-Louis le vénérable M. de Bernières, supérieur du séminaire de Québec. Le séminaire, à cette époque, envoyait ses élèves en classes au collège des jésuites :[3] il venait de décider, cependant, d'ouvrir de petites écoles pour les enfants pauvres de la ville, et Mgr de Saint-Vallier, qui arrivait justement d'Europe, entrait parfaitement dans les vues du Séminaire.[4] Il convenait de

---

1 *Histoire du Séminaire d'Angers*, par G. Letourneau, p. 8.

2 *Mémoires de Joseph Grandet*, t. I, p. 160.

3 Voici comment Bougainville exprimait cet état de choses en 1757 : " MM. du Séminaire de Québec, tenu par des prêtres des Missions-Etrangères, ont un pensionnat avec des répétiteurs, et les jeunes gens vont au collège des Jésuites." (Mémoire sur l'état de la Nouvelle-France à l'époque de la guerre de Sept-Ans).

4 Il voulut même faire une fondation pour les petites écoles du Séminaire : " Les Messieurs du séminaire de Québec m'ayant demandé de mettre chez eux les petites écoles et de les fonder, je leur ai promis par acte public de leur créer une rente sur la

communiquer aussi le projet au gouverneur, avec lequel on était alors en excellentes relations.

Frontenac avait une sincère estime pour le séminaire de Québec, qui travaillait à créer un clergé national,[1] et pour ses directeurs, les Bernières, les Maizerets, les Glandelet. M. de Latour raconte que, dans un moment de mauvaise humeur contre le clergé, il s'avisa de faire jouer le *Tartuffe*, d'abord au château Saint-Louis, puis au parloir des ursulines, dans la salle des pauvres de l'Hôtel-Dieu, et jusque chez les jésuites: il voulait aussi envoyer ses acteurs et ses actrices au séminaire; mais il s'arrêta devant les représentations des directeurs, et renonça à faire jouer la comédie dans leur maison.[2]

---

maison de ville de Paris de quatre cents livres par année que je leur paie." (Mémoire de Mgr de Saint-Vallier au P. la Chaise, cité dans *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, par le P. de Rochemonteix, t. III, p. 558.)

Il était naturel que le séminaire voulût établir des écoles pour les enfants de la paroisse. La cure de Québec lui était unie; il avait charge d'âmes: le soin des écoles lui appartenait, après l'évêque, de droit civil et ecclésiastique. (Voir le chapitre *Des petites Ecoles* dans les *Mémoires du Clergé de France*, Paris, 1768, t. I, pp. 969-1085.) Les jésuites tenaient déjà une petite école: Mgr de Saint-Vallier jugea sans doute qu'ils avaient assez de leur collège et qu'ils devaient abandonner l'enseignement primaire au curé de la paroisse, c'est-à-dire au Séminaire. Il leur demanda donc, paraît-il, de fermer leur école en faveur de celle du Séminaire, et le P. de Rochemonteix nous apprend qu'ils refusèrent absolument d'obéir à cette "injonction déraisonnable". (*Les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. III, p. 558.) Tant pis! Il ne peut faire doute à personne que c'est à l'évêque, dans son diocèse, et au curé, dans sa paroisse, qu'appartient avant tout autre, le soin des écoles, leur direction, leur surveillance.

Le Séminaire ouvrit ses petites écoles; elles furent fréquentées assidument par un grand nombre d'enfants pauvres de la ville. Deux salles de l'établissement étaient affectées à ce service; et lorsque le séminaire brûla en 1701, les classes furent transférées au palais épiscopal, de sorte qu'il n'y eut que très peu d'interruption dans l'enseignement scolaire. (Lettre de l'intendant Champigny au ministre, 24 novembre 1701.)

[1] Voici les noms de vingt et un prêtres canadiens, nés dans le pays, avec la date de leur ordination, de 1665 à 1700; ces prêtres furent formés au séminaire de Québec: Germain Morin, 1665; Charles-Amador Martin, 1671; Pierre de Francheville, 1676; Pierre-Paul Gagnon, 1677; Louis Soumande, 1677; Pierre Volant de Saint-Claude, 1678; Claude Volant de Saint-Claude, 1678; Jean Pinguet, 1680; Jean Guyon, 1683; Jean-François Buisson de Saint-Côme, 1683; Philippe Boucher, 1689; Jean-François Buisson de Saint-Cosme, 1690; Jean-Daniel Testu, 1693; Jacques-Alexis de Fleury-Deschambault, 1694; Nicolas-Michel Boucher, 1696; Ignace-Germain Hamel, 1696; Germain Lefebvre, 1696; Antoine Gaulin, 1697; Pierre Hazeur, 1700; Charles-Jean-Baptiste Rageot-Morin, 1700; Jean-Baptiste Gauthier de Varennes, 1700. A son retour de France, en 1713, Mgr de Saint-Vallier trouva dix-huit jeunes ecclésiastiques canadiens que le séminaire avait préparés durant son absence pour le sacerdoce, et que le prélat ordonna les années suivantes: "tous, à l'exception d'un seul, avaient été nourris et entretenus, de la meilleure partie, aux frais du séminaire." Voici leurs noms: MM. de la Rue, le Prevost, Poulin, Voyer, Bizard, Auclair, Denoyer, Cloutier, Caillet, Dugast, Jorian, Arnault, Chasle, Mercier l'aîné, de la Voye, Lepage, Thaumur, et Mercier. (Archives de l'archevêché de Québec, Documents de Paris, Eglise du Canada, t. I, p. 75.)

[2] *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 213.

M. de Bernières venait donc parler des petites écoles du Séminaire au gouverneur, et il fut accueilli avec bienveillance. Après les compliments d'usage : " Que puis-je faire pour vous, lui dit Frontenac ? " —M. de Bernières lui expose aussi brièvement que possible l'objet de sa visite : " Monseigneur, dit-il, pourrait peut-être nous indiquer un bon professeur de lecture et de grammaire pour nos petites écoles ?—Je crois avoir l'homme qu'il vous faut, répliqua Frontenac après un instant de réflexion. C'est un de mes soldats ; il est justement de garde en ce moment." — Et il fait venir Joseph Deniau. Celui-ci entre en pourparlers avec M. de Bernières ; le marché est conclu, et le jeune Angevin devient professeur au séminaire de Québec.

Il ne le fut pas longtemps, cependant. Il allait à confesse chez les récollets, les protégés de son maître, Frontenac. Il ne manqua pas de s'ouvrir à son directeur de conscience, et de lui faire part de ses aspirations à l'état ecclésiastique. Comme chacun prêche pour son clocher, le bon récollet persuada Deniau de se faire religieux et d'entrer dans son couvent. Le conscrit ne se fit pas prier ; il entra au monastère des récollets de Québec, sous le nom de Frère Chérubin, prononça quelque temps plus tard ses vœux solennels, et le 3 décembre 1700 reçut l'ordre de la prêtrise des mains de Mgr de Laval, dans la chapelle du séminaire, en l'absence de Mgr de Saint-Vallier, qui venait de partir de nouveau pour l'Europe. Il fut ordonné en même temps qu'un autre récollet, le P. Potentien de Viviers, et M. Jean-Baptiste Gauthier de Varennes, fils du gouverneur de Trois-Rivières et petit-fils de Pierre Boucher, ancien gouverneur de la même ville.[1]

On ne retrouve nulle part ses actes antérieurs d'ordination. Ont-ils été perdus ? ou bien le jeune homme était-il passé en France avant d'être ordonné prêtre, et reçut-il dans son pays natal les ordres qui précèdent le sacerdoce ? C'est une question que nous n'avons pu élucider.

Du reste, à partir de 1700, on ne connaît pas grand'chose de frère Chérubin. C'est à peine si l'on retrouve sa trace à deux endroits, où il ne fait que passer : à Beaumont, où il signe *Deniau*, et demeure au plus quinze jours, dans le mois de mai 1715, remplaçant temporairement M. Pierre Picard jusqu'à l'arrivée de son successeur, le F. François Filorier : les deux paroisses de Beaumont et de Saint-Michel de la Durantaie étaient alors desservies par le même prêtre[2] ; à Longueuil, où il signe également *Deniau* dans les registres[3], et dessert la cure à partir du 17

[1] Archives de l'archevêché de Québec. [2] Archives paroissiales de Beaumont.
[3] MSS de Jacques Viger.

mars jusqu'au 16 avril 1730, " faisant les fonctions curiales en cette paroisse dans l'absence de M. Isambart, curé," prêtre de Saint-Sulpice.[1]

Voici l'acte de sépulture de notre récollet, tel qu'il se trouve dans les registres de Notre-Dame de Montréal :

" Le 12 janvier 1733, a été porté dans cette église le corps du R. P. Chérubin Deniaux, Récollet, âgé de 65 ans, décédé le jour précédent dans l'Hôtel-Dieu. Après l'absoute faite, dans cette dite église, il a été reconduit par le clergé dans celle des RR. PP. Récollets, où il a été inhumé après que le clergé fut retiré. Présents, M. Normant, vicaire-général du diocèse, qui a fait la levée du corps, Bouffandeau, prêtre, et Déat, faisant les fonctions curiales. (Signé) Normant, Déat, Bouffandeau." [2]

D'après cet acte, le F. Chérubin Deniau serait né vers 1668 : il avait trente-trois ans lorsqu'il fut ordonné prêtre à Québec.

---

[1] Archives paroissiales de Longueuil.

[2] Archives paroissiales de N.-D. de Montréal.—Mgr Tanguay, dans son *Répertoire général du Clergé canadien*, p, 74, dit : " Il mourut à Montréal, le 11 janvier 1732..., et fut inhumé dans l'église paroissiale." D'après l'acte que nous venons de citer, c'est le 11 janvier 1733 qu'il mourut, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, et il fut inhumé dans l'église de son ordre, l'église des récollets. Le service seul eut lieu à la paroisse.—On nous écrit de l'Hôtel-Dieu de Montréal : " Nous n'avons dans nos archives aucun registre qui remonte à cette époque (celle où mourut Deniau) : nos mémoires les plus anciens datent de 1756."